



**COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2025**

**Etaient présents :**

***Représentants des collectivités (5) :***

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de FIRMI, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire.

***Représentants du personnel (6) :***

- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFDT-Interco), suppléante,
- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

**Etaient absents ou excusés :**

***Représentants des collectivités :***

- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

***Représentants du personnel :***

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Un secrétaire de séance, Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, et une Secrétaire-adjointe, Madame Morgane DELFORGE (CGT), sont désignés.



APPROBATION RELEVÉ DES CONCLUSIONS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Séance du 19 décembre 2024</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			

- **Formation spécialisée**

TELETRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de MELAGUES</b>			
Collège représentants du personnel	2 CFDT - 1 FO		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Observations :</b> Les syndicats CFDT et CGT regrettent l'absence du versement de l'indemnitaire journalière forfaitaire pour l'agent qui pratiquera le télétravail car cela engendrera nécessairement des coûts pour lui en termes de frais de fonctionnement.			

- **Formation plénière**

RAPPORT SOCIAL UNIQUE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Centre de Gestion de l'AVEYRON</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			

**Observations :** Monsieur le Président indique que Madame Elina CAVALIE, assistante administrative au sein du service Emploi/Concours du CDG12 a mis en œuvre et assuré le suivi de la campagne du RSU.

Madame CAVALIE assiste à la séance pour la présentation du dossier. Elle assure la présentation des données et apporte des précisions aux membres de l'instance quant à leurs éventuelles interrogations.

Le syndicat CGT se questionne, au regard de la pyramide des âges inversée, sur les mesures et les actions que seront amenés à mettre en place les élus pour faire face à un nombre de départs en retraite très soutenu sur la prochaine décennie.

Monsieur BORIES indique que le recrutement d'agents contractuels sera une piste à ne pas négliger.

Monsieur le Président complète en précisant qu'il y a néanmoins un sérieux problème d'attractivité au sein de la FPT et plus largement au sein de la FP.

Madame ANDURAND-LE GUEN explique que même en présence de candidatures de qualité, les candidats renoncent à travailler en collectivité en raison des conditions de rémunération peu favorables et des perspectives d'évolution limitées.

Monsieur BARTHELEMY invite les membres de l'instance à consulter le dernier document relatif aux données nationales datant de 2020, il indique en outre que les effectifs sont en forte hausse dans la FPT depuis 2022 et que le recours à l'apprentissage peut être une piste intéressante pour les employeurs publics.

Le syndicat CGT sollicite des données précises sur le nombre d'accidents de service intervenus dans les collectivités et indique qu'aucune analyse des accidents de service n'a été réalisée auprès de la F3SCT au titre de l'article 65 du décret n°2021-571.

Monsieur le Président répond que le CDG12 va tout mettre en œuvre afin de pouvoir établir des statistiques précises, avec notamment l'intervention de l'assistante de prévention.

Madame CAVALIE ayant finalisé sa présentation, elle quitte la séance à 15h25.

Monsieur BOUAT informe les membres de l'instance qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la partie législative le 1<sup>er</sup> mars 2022, le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 et publié le 19 novembre 2024, complète le Code général de la fonction publique (CGFP) en créant les deux premiers livres de la partie réglementaires du code :

- Livre I : Droits, obligations et protections,
- Livre II : Exercice du droit syndical et dialogue social.

4 autres livres doivent encore paraître.

Cette codification procède à l'abrogation partielle ou totale des décrets dont les dispositions sont transférées en tout ou partie aux livres Ier et II du CGFP.



A titre d'exemple, le décret n°85-397 du 3 avril 1985 a été abrogé depuis le 01/02/2025 et a été remplacé par les dispositions des articles R113-1, R113-2, R213-25, R213-66, R214 et R215 du CGFP.

Le syndicat CGT demande à ce que les saisines relatives à l'aménagement des horaires et à l'organisation des services pour la même collectivité puissent être examinées à la suite.

Monsieur le Président donne un avis favorable à cette demande.

AMENAGEMENT D'HORAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE</b>			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
<b>Avis : Report de l'examen du dossier à la demande unanime des représentants du personnel dans l'attente d'un complément d'informations de la part de la collectivité.</b>			
<b>Observations :</b> Le syndicat CGT relève que seuls 3 agents sont mentionnés dans les données transmises par la collectivité alors qu'un 4 <sup>ème</sup> agent assurerait la conciergerie la nuit. Lorsque ce 4 <sup>ème</sup> agent serait absent, les 3 autres agents seraient amenés à travailler également la nuit en astreintes.  Le syndicat demande pour étudier les nouveaux plannings des agents de l'équipe : <ul style="list-style-type: none"><li>- la communication de l'ensemble des informations aux membres de l'instance,</li><li>- la précision sur la définition des périodes d'astreintes et les temps de repos des agents concernés.</li></ul>			

ORGANISATION DU TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE</b>			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b></p> <p><b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p> <p><b>Observations :</b> La collectivité souhaite réorganiser le service technique pour redéfinir les missions de chacun au sein du service. Cette démarche trouve sa justification dans le fait que les fiches de poste ne reflètent plus les missions réalisées, certaines compétences ne sont pas valorisées et la charge de travail se reportent sur d'autres services.</p> <p>En sus de cette démarche, une actualisation de l'organigramme sera également nécessaire.</p> <p>Aveyron Ingénierie a accompagné la collectivité pour la réalisation d'entretiens individuels, l'établissement d'un diagnostic et la formulation de préconisations.</p> <p>Début 2024, la démarche a fait l'objet d'une présentation aux agents, s'en sont suivis les entretiens individuels et pour finir au mois de juillet a eu lieu une réunion de synthèse avec les agents du service.</p> <p>Le syndicat CGT note qu'un agent aurait, à la suite de cette réorganisation, à subir une perte de management opérationnel des agents du service et s'enquiert de l'incidence sur son régime indemnitaire. Le syndicat CGT souhaiterait avoir l'assurance que l'agent ne serait pas financièrement pénalisé à l'issue de la réorganisation.</p> <p>Le syndicat note également que le rôle de la collectivité à l'issue du diagnostic mériterait d'être explicité.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs agents de la collectivité ont sollicité le syndicat pour faire part de leur mal-être et de conditions de travail dégradées. Ils indiquent ne pas avoir été officiellement informés par leur employeur des modifications à venir.</p> <p>Enfin, un agent serait actuellement en arrêt de travail pour burn-out.</p> <p>Le syndicat CGT alerte les membres de l'instance sur les conditions de travail au sein de la collectivité et sur l'incidence sur la santé des agents. Le syndicat indique qu'il portera une grande vigilance sur le déroulement de cette réorganisation.</p>			



ANNUALISATION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>EPAGE du VIAUR</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFTD		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Observations : Le syndicat CGT indique qu'il n'y a pas de réglementation particulière au sujet de l'annualisation cependant les calculs des heures ne doivent pas être réalisés sur l'année scolaire mais bien sur l'année civile. L'agent doit par ailleurs y être favorable.</b>			

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>EHPAD l'Oasis – LIVINHAC le HAUT</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Mairie de SAINTE-EULALIE d'OLT</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Mairie de VAUREILLES</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de CASTELNAU de MANDAILLES</b>			
Collège représentants du personnel		1 FO – 3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<b>Mairie de MONTAGNOL</b>			
Collège représentants du personnel		1 FO – 3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<b>Mairie de TAURIAC de CAMARES</b>			
Collège représentants du personnel		1 FO – 3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Défavorable du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<p><b>Observations :</b> Le syndicat CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable d'ajustement. Le syndicat CGT indique que les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.</p>			



MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de CALMONT</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Observations :</b> Le syndicat CGT sollicite le courrier d'acceptation de la modification du temps de travail des agents concernés.  Monsieur le Président indique que les documents seront apportés lors de la prochaine séance en complément du courrier de la collectivité informant les agents des modifications à venir.			
<b>Mairie de MANHAC</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Mairie de VEYREAU</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de COMPOLIBAT</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de FOISSAC</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			



<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de Les ALBRES</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de MURASSON</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de SAINT-FELIX de SORGUES</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de SAVIGNAC</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie d'OLEMPS</b>			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
<b>Observations : La collectivité souhaite retirer cette saisine, pour se donner davantage de temps de réflexion.</b>			
<b>Syndicat Mixte de l'aéroport de RODEZ</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			

**Observations :** Le syndicat CGT est en faveur d'une prise en charge à 100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance.

RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie de MONTAGNOL</b>			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		1 FO - 3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<b>Mairie de TAURIAC de CAMARES</b>			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		1 FO - 3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<p><b>Observations :</b> Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.</p>			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie d'ARVIEU</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			
<b>Mairie de BROQUIES</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<p><b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>  <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b></p>			



<b>Mairie de CANTOIN</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
<b>Mairie de MONTBAZENS</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de QUINS</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de ROUSSENNAC</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
<b>Mairie de SAINT-AMANS des COTS</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de SAINT-BEAULIZE</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b> <b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de SAINT-JEAN du BRUEL</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		

<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
<b>Mairie de SONNAC</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie de SYLVANES</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>PETR Centre Ouest AVEYRON</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<p><b>Observations :</b> Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation.</p> <p>Le syndicat rappelle également que l'IFSE ne peut pas être revue à la baisse si les missions de l'agent n'ont pas évolué.</p>			

SORTIES SCOLAIRES			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
<b>Mairie de COUBISOU</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	4		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			



SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Aveyron Ingénierie – 3 emplois d'adjoints administratifs TC</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Aveyron Ingénierie – ingénieur TC</b>			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</b>			
<b>Aveyron Ingénierie – adjoint technique TC</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	5		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Observations : Monsieur BARTHELEMY quitte la séance à 16:25.</b>			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
<b>Mairie d'AURIAC-LAGAST – adjoint technique TNC 7h30</b>			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		1 FO – 3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
<b>Avis : Abstention du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie d'AURIAC-LAGAST – adjoint administratif TNC 10h</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
<b>Mairie d'AURIAC-LAGAST – adjoint administratif TNC 18h</b>			
Collège représentants du personnel	1 FO - 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
<b>Avis : 3 avis favorables et 3 abstentions du collège des représentants du personnel.</b>			



<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENSION</b>
<b>Mairie de MONTBAZENS</b>			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	4		
<b>Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel.</b>			
<b>Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.</b>			

**Questions diverses :**

Le syndicat CGT demande, au regard des difficultés récurrentes de stationnement à proximité, si le CDG12 pourrait accorder un accès au parking souterrain ou à défaut de pouvoir prendre en charge les frais du stationnement.

Monsieur le Président indique qu'il va étudier la demande et qu'une réponse sera apportée à l'organisation syndicale lors de la prochaine séance.

Le syndicat demande si les chevalets pourraient être à nouveau mis à disposition.

Monsieur le Président confirme que cela sera fait.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

**Le Président**

**Jean-Pierre LADRECH**

**Le Secrétaire**

**M. André BORIES**

**La Secrétaire-adjointe**

**Mme Morgane DELFORGE**